



Vente Véhicule d'occasion.

Par albert78

Bonjour,
je Vous Remercie de votre aides.

citation:

j'ai vendu une voiture d'occasion de 27 ans et 143000 km, avec un contrôle technique OK de 10 jours.

l'acheteur a bien essayé le véhicule, il est content, on a fait les papiers.

après 3 heurs, il m'a appelé en me disant que la voiture tombe en panne,et qu'elle a un problème de joint culasse ou moteur, son message n'est pas claire.il commence à me harceler au téléphone, il voulait annuler la vente,

sinon, le tribunal qui tranche. je rappelle que la voiture a 27 ans.

fin citation.

une autre question qui m'échappe, est la suivante:

comme la panne est venue peu de temps après la Vente du véhicule.3 heures. ce que dit l'acheteur.

est ce que ceci pousse l'expert judiciaire à dire que c'est un Vice Caché ?.

l'acheteur m'a envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception.

j'attends la suite.

et Mercie encore,

Par yapasdequoi

Bonjour,
[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F11007]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F11007[/url]

Pour pouvoir mettre en ?uvre la garantie légale des vices cachés, les 3 conditions suivantes doivent être réunies

Le défaut doit être un défaut caché, c'est-à-dire non apparent lors de l'achat
Le défaut doit rendre le bien inutilisable ou diminuer très fortement son usage
Le défaut doit exister au moment de l'achat

L'acheteur doit **PROUVER** que le vice existait au moment de l'achat pour pouvoir saisir le tribunal. Il doit donc faire expertiser le véhicule à ses frais.

Et vu l'âge et le kilométrage, il a très peu de chances.
Dans cette attente, vous ne lui devez rien.

Par albert78

Bonjour

je Vous remercie sincèrement.

je viens recevoir aujourd'hui du l'Acheteur, un courrier commandé avec accusé de réception.

il a fait une expertise automobile à lui , j'ai reçu le rapport en me disant que.rembourser la somme de la vente ,plus les frais engagés,ça fait 3500 euros.

pour lui rembourser cette somme c'est la solution à l'aimable(il est gourmand!).

la conclusion de l'expert automobile à lui:
c'est un vice caché/dol.

j'imagine qu'il n'est pas neutre l'expert.

maintenant qu'est ce que je dois faire:

1) j'attends s' il va au tribunal.

2) ou une contre expertise.

ceci me fatigue j'ai des problèmes de santé).

je Vous remercie de me guider.

Par yapasdequoi

Vous pouvez l'ignorer pour le moment.